

Arrondissement de CHATEAUROUX

Fléré la Rivière, le vendredi 14 mars 2025

**TARIFS SALLES****SALLE DES FÊTES**

<u>Particuliers</u>	Commune	Hors commune	Caution
Journée complète	320 €	430 €	500 €
Week-end	480 €	650 €	500 €
<u>Associations</u>			
Banquet (avec cuisine)	230 €	350 €	500 €
Réunion, thé dansant, vin d'honneur, jeux (Sans cuisine)	170 €	250 €	500 €

SALLE Aire de loisirs

<u>Particuliers</u>	Commune	Hors commune	Caution
	180 €	230 €	300 €
<u>Associations</u>	80 €	120 €	300 €
Forfait 1 jour	50 €		

SALLE DES ASSOCIATIONS

<u>Particuliers et associations</u>	Commune	Hors commune	Caution
Journée complète	60 €	120 €	300 €
Week-end	110 €	220 €	300 €

PRÉAU seul,

<u>Habitants et association</u>	Commune	Hors commune
Journée	50 €	50 €
Nuit avec éclairage	50 €	50 €

- Gratuit si location salle des fêtes

BARNUM

<u>Particuliers et Associations</u>	Commune	Hors commune	Caution
Journée complète	200 €	250 €	800 €
Journée supplémentaire	80 €	80 €	800 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/11/2024

Date de la convocation :
22/11/2024
Date d'affichage :
22/11/2024
Nombre de membres afférents :
13
Présents : 12
Qui ont pris part au vote : 12
Vote : **A l'unanimité**
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Réf : 2024-047

L'an 2024, le 28 Novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la FLERE LA RIVIERE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRAUD Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22/11/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 22/11/2024.

Présents : M. BRAUD Michel, Maire, Mmes : FREMONT Martine, GAIMON Ghislaine, PASQUIER Jacqueline, PATIN Marie-Christine, MM : BERTHELOT Jean-Remy, CREPIN Jean-Claude, DECHENE Thierry, DELESTRE Philippe, DUMOND Jean-Louis, VASSET Christian, VIOUX Gilles - - *Absent(s)* :
Mme LASSUS Jennifer

A été nommé(e) secrétaire : Mme PASQUIER Jacqueline

Objet : Tarifs 2025 - Locations salles des fêtes et salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reviser les tarifs des salles des fêtes et salles communales pour l'année 2025

DECIDE de reconduire les tarifs de location **de la salle des Fêtes,**

<u>Particuliers</u>		Commune	Hors commune	Caution
	Journée complète	320 €	430 €	500 €
	Week-end	480 €	650 €	500 €
<u>Associations</u>				
	Banquet (avec cuisine)	230 €	350 €	500 €
	Réunion, thé dansant, vin d'honneur, jeux (Sans cuisine)	170 €	250 €	500 €

Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025
Chaque occupant devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les tarifs de location de la **salle de l'aire de loisirs,**

<u>Particuliers</u>		Commune	Hors commune	Caution
		180 €	230 €	300 €
<u>Associations</u>				
	Forfait 1 jour	80 €	120 €	300 €
		50 €		

Gratuite pour

- la marche du comité des fêtes
- La marche du comité d'animations
- Le repas champêtre de l'amicale des retraités

DIT que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2025
Chaque occupant devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les tarifs de location de la **salle des associations,**

Accusé de réception en préfecture
036-213600745-20241128-20241128_047_Ta-DE
Reçu le 03/12/2024

<u>Particuliers et associations</u>	Commune	Hors commune	Caution
Journée complète	60 €	120 €	300 €
Week-end	110 €	220 €	300 €

- Gratuite pour les réunions des associations locales
- Un supplément de 15€ sera demandé par jour en cas de chauffage.

Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025
Chaque occupant devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les tarifs de location Pour le Préau (salle des fêtes)

DECIDE de reconduire les tarifs de location du préau seul,

<u>Habitants et association</u>	Commune	Hors commune
Journée	50 €	50 €
Nuit avec éclairage	50 €	50 €

- Gratuit si location salle des fêtes

Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025
Chaque occupant devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire les tarifs de location pour le Barnum (chapiteau)

DECIDE de reconduire les tarifs de location du Barnum,

<u>Particuliers et Associations</u>	Commune	Hors commune	Caution
Journée complète	200 €	250 €	800 €
Journée supplémentaire	80 €	80 €	800 €

Gratuit pour le comité des fêtes à l'occasion de la fêtes du plan d'eau.

Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Chaque occupant devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de laisser à l'association "Famille Rurales de Fléré" les locaux du Tiers-Lieu à titre gratuit pour l'année 2024.
Des dépenses de fonctionnements pourront être demandés.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : 02/12/2024
Et
Publication ou notification du :
02/12/2024



F
A
P
E
L

laire les jours, mois et an susdits.
es signatures

e :
'202
[AU]



 ne

Accusé de réception en préfecture
036-213600745-20241128-20241128_047_Ta-DE
Reçu le 03/12/2024

Accusé de réception en préfecture
036-213600745-20241128-20241128_047_Ta-DE
Reçu le 03/12/2024